

DÉCISION

D'INSTALLER LE TRI

DANS L'ESPACE PUBLIC

CONCEPT ET OBJECTIFS

Tout comme pour les déchets générés au sein des ménages ou au sein des entreprises, il est important que **la gestion des déchets** issus de l'espace public s'inscrive dans **l'économie circulaire**, de manière à offrir une seconde vie aux déchets recyclables plutôt que de les incinérer.

C'est pourquoi Be WaPP et Fost Plus encouragent les communes à mettre en place le tri dans l'espace public. L'introduction du tri dans l'espace public nécessite la prise en compte de **quelques règles** si l'on veut que ce changement soit réalisé avec succès.

MODALITÉS PRATIQUES

1. Engagement

La mise en place d'îlots de tri sur le territoire communal nécessite un engagement total de toutes les parties concernées :

- le personnel communal impliqué dans le projet ;
- le collège communal ;
- les citoyens ;
- l'intercommunale en charge de la gestion des déchets.



L'engagement du collège communal est un préalable indispensable à la réussite du projet de tri. Le collège devra dès lors être soigneusement informé des tenants et aboutissants du projet afin de pouvoir le défendre et le soutenir. Le collège désignera un chef de projet, qui coordonnera les actions à mener et mettra en place un comité de pilotage interne à la commune pour le suivi du projet. Chaque membre du personnel impliqué dans ce projet de tri aura la possibilité de suivre un module de formation dispensé par Fost Plus/Be WaPP.

Même si la mise en place du tri peut générer certaines économies, notamment en termes de quantité de déchets à envoyer en unité de valorisation énergétique, d'amélioration de la propreté publique ou encore de professionnalisation des services de nettoyage, elle engendre également des dépenses telles que l'achat de nouvelles poubelles, leur placement, une réorganisation logistique, un suivi de la qualité et des quantités, des actions de communication. Ceci étant, il conviendra d'être attentif aux appels à projets lancés par la Wallonie qui, le cas échéant, peuvent offrir des possibilités de subsidiation intéressante.

2. Communication accompagnant la mise en œuvre du projet

Outre la communication sur les poubelles, la communication encadrant ce nouveau système de tri dans l'espace public est déterminante. **Il convient de communiquer préalablement à l'implantation des îlots de tri :**

- mettre les citoyens au courant du projet de tri dans l'espace public : sur site ('Ici un îlot de tri sera prochainement placé') et via tous les canaux de communication de la commune ;
- set de communication explicative sur ce que deviennent les matières triées par les usagers, afin de renforcer la motivation de trier et de répondre aux éventuelles interrogations.

Ensuite, la commune doit profiter de la mise en place des poubelles pour communiquer la volonté des autorités d'inscrire la commune dans l'économie circulaire, via ses canaux propres, comme une conférence de presse, une inauguration des poubelles, une action de sensibilisation, etc.

Par la suite, il sera également important de communiquer régulièrement en cours de projet :

- feedback régulier (vers les intervenants et citoyens) sur les quantités et la qualité, ainsi que sur le devenir des déchets triés (l'importance d'un monitoring précis du projet est capital afin de collecter des données quantitatives et qualitatives) ;
- remercier les citoyens et toutes les parties prenantes (y compris bien sûr le personnel communal) ;
- rappeler l'impact positif de ce projet en matière de quantité de déchets détournés de l'incinération et sur la propreté publique.

Cette communication permettra de motiver tous ceux qui trient correctement et de convaincre les réfractaires et derniers indécis à jouer le jeu 'du tri'. Il convient de communiquer à propos des points positifs mais aussi d'attirer l'attention sur les points à améliorer. À titre d'exemple, il est probable qu'il faudra insister sur le fait que les canettes et bouteilles doivent être vides afin qu'elles puissent bénéficier d'une nouvelle vie ou encore rappeler qu'il est recommandé de mettre le verre dans une bulle à verre plutôt que dans une poubelle publique.

3. Monitoring

Afin de garantir une collecte sélective efficace, accompagnée d'un recyclage effectif, il convient de mettre en place les **outils de monitoring** nécessaires. À cette fin, Be WaPP met à disposition des communes l'application **PRO-preté** (voir fiche-action n°7) qui permet de dresser l'**inventaire des infrastructures de propreté** publique présentes sur le territoire de la commune. Il s'agit notamment des poubelles et cendriers existants (type, modèle, couleur, capacité, etc.) mais également des 'points noirs' (zones posant des problèmes récurrents de malpropreté), des caméras de surveillance et d'autres infrastructures de propreté. Cette application permet également de suivre le taux de remplissage (vide, à moitié remplie, remplie ou débordante) des poubelles, ainsi que la 'quantité' de dépôts clandestins dans ou autour de celles-ci.

En ce qui concerne la quantification des déchets collectés, il est recommandé de procéder au pesage de ces matières. Parallèlement aux quantités, il sera indispensable de suivre également l'évolution de la qualité des matières collectées via les îlots de tri. Il convient également de mesurer l'impact du tri sur la propreté publique en générale. Pour cela, il est conseillé d'utiliser l'application **Clic-4-WaPP** (voir fiche-action n°1).

ACTEURS ET RESSOURCES IMPLIQUÉS

La mise en place d'îlots de tri sur le territoire communal nécessite un engagement total de toutes les parties concernées :

- le personnel communal impliqué dans le projet ;
- le collège communal ;
- les citoyens ;
- l'intercommunale en charge de la gestion des déchets.

Des acteurs externes à la commune peuvent participer à la réalisation des actions : Be WaPP et Fost Plus.

AVANTAGES

Les études mettent en évidence que le grand public est demandeur de disposer de plus de possibilités de pouvoir trier ses déchets dans l'espace public. En effet, la prolongation du geste de tri en dehors du domicile est, pour ceux qui trient déjà chez eux, la suite logique et cohérente des efforts réalisés au sein du ménage. De plus, il semblerait qu'instaurer le tri exerce également une influence favorable sur la propreté du lieu où ce tri est mis en place. En effet, non seulement, le dédoublement des poubelles renforce la visibilité de l'infrastructure mise à disposition du public mais en plus, les usagers sont amenés à utiliser davantage les poubelles présentes dans la mesure où le geste de trier est porteur de sens, bien plus que de mettre son déchet dans une poubelle tout venant, voire de jeter son déchet par terre. Enfin, donner une nouvelle vie à un maximum de déchets plutôt que de les envoyer en incinération s'inscrit pleinement dans l'économie circulaire et répond aux enjeux de l'échelle de Lansink¹.

Si aujourd'hui le tri dans l'espace public peut paraître être difficile à mener, demain il deviendra une nécessité, voire une obligation.

1. L'échelle de Lansink hiérarchise les modes de gestion des déchets de façon à privilégier les méthodes les plus respectueuses de l'environnement. Les autorités européennes s'en sont inspiré pour définir leur politique de gestion des déchets sachant que le meilleur déchet est celui qui n'existe pas.